

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 octobre 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 octobre 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne  
Le : 26/10/2023  
Et publication ou notification le : 26/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

**2023\_10\_14 – SYDEV Travaux d'éclairage rue des Violettes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021\_10\_09 du 25 octobre 2021 acceptant la convention du SYDEV n° 2021.ECL.0626 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage rue des Violettes comprenant une participation financière de la commune de 18 941,00 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023\_03\_19 du 27 mars 2023 acceptant l'avenant n° 1 à la convention du SYDEV n° 2021.ECL.0626 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage rue des Violettes comprenant une participation de la commune de 20 309 €.

Soit une participation globale de la commune de 39 250 €.

Nous avons reçu du SYDEV une nouvelle proposition concernant les travaux neufs d'éclairage rue des Violettes (partie travaux neufs et rénovation).

Le montant des travaux s'élève à 56 396 € HT. Le montant de la participation financière de la commune est de 32 093 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte la convention n° 2023.ECL.1063 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage rue des Violettes (N° de l'affaire : L.RN.189 21 001),

Dit que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 204182 du budget primitif 2023, budget principal de la commune (14200),

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

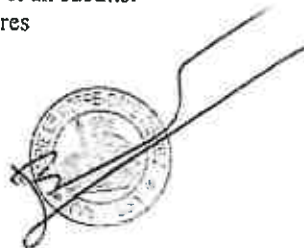
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Corinne SAINTURAT-NIEL

